

POUR LE CHERCHEUR EN HISTOIRE, GILLES MANCERON

# LE REFUS DE REPENTANCE DE LA FRANCE ENVERS L'ALGÉRIE EST "INQUIÉTANT"

Page 3

BILAN CORONAVIRUS  
EN ALGÉRIE

**258**  
NOUVEAUX CAS  
ET **3** DÉCÈS  
EN 24 HEURES

Page 16

ISSN : 1112-7449

# MIDI



L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Libre

N° 4181 | Mardi 26 janvier 2021 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

FILIÈRE ÉLECTRONIQUE  
ET ÉLECTROMÉNAGER

**AÏT ALI**  
PROMET UN  
NOUVEAU CADRE  
JURIDIQUE

Page 4

SEUIL DE PARTICIPATION AUX PROCHAINES ÉLECTIONS

# MOHAMED CHARFI DÉFEND LE PRINCIPE DES 4 %

Page 5



SNMG, RETRAITE ET  
PRÉSERVATION DE L'EMPLOI...  
**CE QUE PROPOSE  
L'UGTA**

Page 4



SONELGAZ, SONATRACH,  
REVENUS PÉTROLIERS...  
**LES EXPLICATIONS  
DU MINISTRE ATTAR**

Page 4



8

mille autorisations de fonçage de puits accordées à l'échelle nationale.

60

mille tonnes de volaille sur le marché durant le mois du Ramadhan.

500

agences de voyages candidates à l'organisation de la Omra-2021.

## Lauréats du concours virtuel de la "Meilleure interprétation théâtrale"

Le théâtre national Mahieddine-Bachtarzi (TNA) a dévoilé les lauréats du concours virtuel de la "Meilleure interprétation théâtrale", lancé en juillet 2020 à l'occasion de la célébration du 58<sup>e</sup> anniversaire du recouvrement de l'indépendance et la fête de la Jeunesse. Tiziri Benyoucef de Tizi-Ouzou et Ahmed Brik Chaouch de Boumerdès ont tous deux été distingués du 1<sup>er</sup> prix pour leurs interprétations. Le deuxième prix est revenu à Amar Saber de Tizi-Ouzou alors que la troisième place du podium, a été obtenue par Bariza Saïdi de Batna. Une vingtaine de candidats inscrits à ce concours, organisé dans le cadre du programme virtuel du TNA qui s'est astreint, à l'instar de tous les autres établissements culturels, au strict respect du protocole sanitaire en vigueur contre la propagation de la pandémie de la Covid-19, ont choisi de rendre le rôle de l'un des personnages distribués dans 8 pièces qui ont le plus marqué l'histoire du Théâtre algérien. Les distinctions des lauréats sont dotées des sommes de 100.000 DA pour le 1<sup>er</sup> prix, 60.000 DA pour le 2<sup>e</sup> et 30.000 DA pour la 3<sup>e</sup> place.



## De la cocaïne envoyée par erreur à des... épiceries

Deux épiceries canadiennes ont eu la stupeur de découvrir des briques de cocaïne au milieu de régimes de bananes. Les forces de l'ordre avait été alertées par un premier commerçant, qui avait retrouvé douze paquets suspects parmi une livraison de bananes. Après vérification, il s'est avéré que chacun contenait 1 kilo de cocaïne. Le même jour, un autre épiciériste avait vécu une aventure similaire, dénichant cette fois neuf kilos de drogue au milieu des fruits.

## Des mariages en... visioconférence

La mairie de Cagnes-sur-Mer a décidé de proposer de diffuser en direct et en visioconférence les mariages de ceux qui le souhaitent. Grâce à une caméra placée face aux mariés, les invités pourront suivre la cérémonie à distance, via l'application Zoom. Un premier mariage de ce type est prévu pour le mois de février. Les invités ne pouvant pas se rendre au mariage pourront le suivre en direct via l'application Zoom.

## Vers la relance des travaux de réhabilitation de l'hôtel Tamgout



Un avis d'appel d'offres national pour le choix d'une entreprise pour la relance des travaux de réhabilitation de l'hôtel Tamgout, dans la commune de Yakourène à l'est de Tizi-Ouzou, a été lancé, a indiqué le ministre du Tourisme, de l'Artisanat et du Travail familial, Mohamed Hamidou. Dans cette perspective une réunion de travail, regroupant l'ensemble des intervenants dans les opérations de réhabilitation des 6 hôtels publics de la wilaya de Tizi-Ouzou, se tiendra ces jours-ci au niveau de ministère de tutelle. Les intervenants : entreprises, bureau d'étude, groupes gestionnaires et responsables locaux seront conviés à étudier tous les éléments de ce dossier et déterminer de manière définitive les dates de reprises des travaux et de livraison de ces infrastructures. Entamée à la fin de l'année 2015, la réhabilitation de ces infrastructures hôtelières publiques a connu d'énormes retards en raison de divers contraintes. Pour l'heure, seul Le Bracelet d'argent de Beni-Yenni a été mis en service en novembre dernier, tandis que les 5 autres hôtels sont encore en souffrance.

## Culture du pamplemousse royal à Oran

Le pamplemousse royal a retrouvé ses lettres de noblesse dans la wilaya d'Oran, grâce à l'agriculteur Ali Hammada, qui a réussi l'expérience de cultiver cet agrume aux innombrables vertus. Le résultat est indéniable : une production abondante et une qualité supérieure de ce fruit qui fait la réputation des localités de Messerghine et Boutlelis, historiquement réputées pour la culture de cette variété.

La culture du pamplemousse royal, localement connu sous le nom de "zenbâa", a donné des résultats appréciables avec la mise en terre de 200 plants au niveau de la pépinière de M. Hammada, dans la commune de Messerghine. En effet, il a été procédé sur place au croisement d'un pamplemousse ordinaire avec une orange amère pour obtenir une variété dénommée pamplemousse royal, qui se distingue par son grand volume, sa forme circulaire et un goût exquis.

L'expérience, unique en son genre au niveau des exploitations de Messerghine, connue pour la production de la Clémentine, a donné des résultats inattendus avec la production de près de 15 quintaux de ce fruit durant les précédentes campagnes.

D  
I  
X  
I  
T

## Nazih Berramdane, conseiller auprès du président de la République

"Sous la conduite du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, l'Algérie est déterminée à faire face à tous les défis régionaux, notamment sécuritaires au niveau de ses frontières."

POUR LE CHERCHEUR EN HISTOIRE, GILLES MANCERON

# Le refus de repentance de la France envers l'Algérie est "inquiétant"

La réaction de la France officielle, qui refuse toute forme de repentance et d'excuses envers l'Algérie, suite au rapport de l'historien Benjamin Stora sur la colonisation, a été qualifiée d'"inquiétante" par le chercheur en Histoire, Gilles Manceron, qui appelle ainsi la "France à formuler des excuses".

PAR RAHIMA RAHMOUNI

Gilles Manceron fait référence au tweet de la présidence de la République française, juste après la remise du rapport de Stora, dans lequel, a-t-il précisé, il est mentionné que "des actes symboliques sont prévus, mais ni repentance, ni excuses", qualifiant ainsi ce tweet d'"inquiétant".

Dans un entretien accordé hier à l'APS, l'historien spécialiste du colonialisme français soutient que ce tweet "laisse présager une reprise très partielle du rapport, accompagnée de propos qui donneraient des gages aux nostalgiques de la colonisation", estimant que "cela est à suivre de près, car l'important, ce n'est pas le rapport, mais les conclusions que le Président Macron va en tirer".

Il a rappelé que le thème du "refus de la repentance a été utilisé en France, notamment par Nicolas Sarkozy et ceux qui soutenaient sa présidence, comme un moyen de refuser la reconnaissance des crimes de la colonisation et de dire la vérité à leur sujet".

M. Manceron a, en outre, fait observer que "la presque totalité des historiens, en France comme en Algérie, demandent une reconnaissance et un discours de vérité", relevant que ces derniers "écartent le terme de repentance, qui est une arme dans les mains des ennemis de la reconnaissance et de la vérité, un épouvantail qu'ils agitent pour les écarter". "En ce qui concerne l'idée d'excuses au nom des institutions de



la France pour ce qu'elles ont commis dans le passé, cela me semble différent. Il faudra, à mon avis, que la France officielle vienne à un moment à formuler des excuses, mais l'important aujourd'hui est de faire avancer dans l'opinion l'idée qu'il faut une reconnaissance et un travail de vérité".

Au sujet de la torture pratiquée durant la colonisation en Algérie, l'historien a rappelé qu'Emmanuel Macron a fait une "déclaration importante en septembre 2018 quand il avait rendu visite à la veuve du chahid Maurice Audin, torturé et assassiné par des militaires français, en lui demandant pardon au nom de la France et en disant que cette pratique de la torture suivie d'exécutions sommaires était alors systématique". Et d'ajouter : "Mais il s'est arrêté là. Il aurait dû présenter les mêmes excuses au nom de la France à Malika Boumendjel, la veuve d'Ali Boumendjel, malheureusement décédée il y a peu sans les avoir reçues, comme le dit aujourd'hui sa nièce, Fadhila Chitou-Boumendjel", notant ainsi qu'"il reste beaucoup à faire de la part de la France officielle, pour les victimes connues comme pour les milliers d'autres que le site 1000autres.org essaie de sortir du silence et de l'oubli".

M. Manceron a également expliqué que "ce qui peut justifier qu'en France, on commence par évoquer le cas de Boumendjel, c'est que c'était un avocat et un brillant juriste, élève d'un professeur de droit très connu, René Capitant, qui

avait été ministre du général de Gaulle et qu'il a quitté son enseignement pour protester contre l'assassinat d'Ali Boumendjel".

Toutefois, l'historien a rappelé que "d'autres personnalités algériennes ont été torturées et assassinées au même moment, lors de La Bataille d'Alger", citant, entre autres, le président de l'Association des ouléma algériens, Larbi Tebessi, "qui suscitait, dès les années 30, l'enthousiasme des Algériens par ses déclarations en faveur d'une Algérie libre du joug colonial où tous ses habitants auraient leur place, quelles que soient leur origine et leur religion".

Rappelant que "des parachutistes français avaient enlevé Larbi Tebessi à son domicile à Alger, le 4 avril 1957 et qu'il n'y eut plus jamais de nouvelles de lui", M.

Manceron a estimé que "la famille de cette personnalité musulmane doit recevoir, elle aussi, les excuses de la France".

## Des forces au sein de l'Armée française derrière le blocage des archives

Enchaînant sur la question relative à la levée du secret-défense sur les archives, M. Manceron a relevé que des forces au sein de l'Armée française sont derrière le "blocage", signalant qu'il y a aujourd'hui une bataille menée par de nombreux historiens, archivistes et juristes pour s'ériger contre ceux qui "veulent empêcher la libre communication des archives, prévue par la loi, au prétexte d'un processus complexe de - déclassification -, document par document, par les institutions qui les ont émis, c'est-à-dire le plus souvent l'Armée".

"Encore aujourd'hui, il y a dans l'Armée française des forces qui s'opposent à la reconnaissance et à la vérité sur cette page de notre passé. C'est de là que vient le blocage", a-t-il relevé.

Toutefois, a-t-il ajouté, "il y a d'autres forces dans la société française qui demandent la reconnaissance et la vérité sur cette page de notre histoire", soulignant que ces "forces l'emporteront tôt ou tard. J'espère bientôt". La "demande de connaissance et de vérité sur la lutte d'indépendance nationale qui se manifeste actuellement dans la société algérienne, va dans le même sens que ce combat d'une partie de la société française", a-t-il conclu.

R. R.

## Le Président Tebboune reçoit un appel téléphonique de son homologue français

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a reçu avant-hier dimanche un appel téléphonique de son homologue français, Emmanuel Macron, qui s'est enquis de son état de santé, et lui a exprimé sa volonté de "repandre le travail de concert sur des dossiers d'intérêt commun", a indiqué la présidence de la République dans un communiqué. "Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune a reçu dimanche soir un appel téléphonique de son homologue français, Emmanuel Macron qui s'est enquis de son état de santé et félicité de son rétablissement", lit-on dans le communiqué.

Le Président Macron "a fait part de sa volonté, dès le retour du Président Tebboune au pays, de reprendre le travail de concert sur les dossiers d'intérêt commun, notamment économiques, les questions régionales et le dossier de la Mémoire", a ajouté la même source. A son tour, le président de la République "a remercié le Président Macron de ses sentiments sincères, lui affirmant sa disposition à travailler sur ces dossiers une fois de retour en Algérie", a conclu le communiqué.

R. N.

CRITIQUE DU GOUVERNEMENT

## Quand Djerrad emboîte le pas à Tebboune

PAR KAMAL HAMED

Il est désormais admis que le travail qu'effectue le gouvernement est loin, très loin même, de répondre aux incommensurables attentes que nourrissent légitimement les algériens. A tel point que le président de la République lui-même n'a pu s'empêcher de faire chorus avec cette réalité plus qu'apparente.

Abdelmadjid Tebboune l'a en effet fait savoir de vive voix en critiquant publiquement l'action du gouvernement. Et sur cette question Tebboune est sur la même longueur d'ondes que son Premier ministre, Abdelaziz Djerrad.

Ce dernier vient ainsi d'emboîter le pas au président de la République en pointant du doigt certaines pratiques du gouvernement avec lesquelles il est loin d'être d'accord comme il l'a fait clairement savoir d'ailleurs, à travers un communiqué rendu public il y a quelques jours par les services du Premier ministre. Ainsi Abdelaziz

Djerrad a mis en doute le sérieux que mettent certains ministères dans la confection et l'élaboration des textes réglementaires et législatifs. "J'ai remarqué que certains projets de textes législatifs et réglementaires, initiés par des secteurs ministériels, manquaient de maturité et de concertations", a en effet indiqué le premier ministre.

Un constat effarant, ce d'autant que ces textes sont présentés lors des réunions périodiques du gouvernement. Par voie de conséquence, Abdelaziz Djerrad a instamment recommandé de "porter une attention particulière à la qualité des textes législatifs et réglementaires, à leur adaptation aux politiques publiques et à leur mise en application".

Comme on le constate, cela ne souffre d'aucune équivoque tant certains ministres prennent leur fonction à la légère au point de bâcler des textes législatifs qui ont, faut-il encore le rappeler, des incidences directes sur les citoyens et le fonctionne-

ment des rouages des institutions et autres organismes publics. Le Premier ministre semble très déçu au point de le faire savoir à l'opinion publique nationale. Un désappointement qui s'est confirmé lorsque Djerrad a, à travers une instruction, appelé les ministres à faire preuve de prudence s'agissant des dépenses publiques. D'où son appel clair à l'austérité.

"L'analyse des données liées à la situation financière de la fin de l'année confirme la tendance baissière des réserves des liquidités du Trésor public, aussi je demande aux ministres de prendre des dispositions nécessaires pour réduire les dépenses" a écrit le Premier ministre dans son instruction adressée aux membres du gouvernement.

Allant dans le détail Djerrad fait cas des dépenses relatives aux factures d'eau, d'électricité et du téléphone fixe et portable. Il appelle aussi à éviter l'organisation de conférences et journées

d'études inutiles et recommande de privilégier les visioconférences. Ainsi, et alors que l'Algérie vit une de ses plus difficiles périodes en matière de manque de ressources financières des ministères semblent n'en avoir cure et maintiennent un train de vie de haut standing.

Cela prouve que certains ministres n'ont plus leur place dans le gouvernement puisqu'ils ne sont pas à la hauteur des responsabilités qui leur ont été confiées. Djerrad ne fait donc qu'enfoncer le clou puisqu'avant lui c'est le Président Tebboune qui a porté l'estocade en soutenant publiquement que l'action du gouvernement se distingue par "le bon et le moins bon".

Une critique qui a fait dire à tous les observateurs qu'un remaniement ministériel semble inévitable. En montant au créneau à son tour Djerrad a confirmé que le gouvernement, pour rectifier les insuffisances, nécessite un grand lifting.

K. H.

## RÈDA TIR, PRÉSIDENT DU CNES Le Conseil "participera à l'amélioration de la décision publique"

Intermédiaire entre le gouvernement et les opérateurs économiques et sociaux, le Cnes, appelé désormais Conseil national économique, social et environnemental, est investi aujourd'hui de nouvelles missions et prérogatives. "Un statut qui va lui permettre de redevenir une véritable force de proposition et de contrôle et d'évaluation de toutes les politiques publiques", estime Reda Tir, lors de son intervention à la Radio algérienne.

Invité hier de la rédaction de la Chaîne 3, le président du Conseil national économique, social et environnemental affirme qu'avec son nouveau statut, le "Cnes devrait initier ou contribuer à toute étude visant l'évaluation de l'efficacité des politiques publiques dédiées au développement de l'économie nationale".

Il affirme que le Conseil est "également appelé à dynamiser et de contribuer à l'organisation et à la facilitation du dialogue social et civil, ouvert à toutes les parties". On doit "aussi assurer et favoriser la concordance et le rapprochement entre les différents acteurs économiques, sociaux et environnementaux, et ce, en associant les partenaires de la société civile, de sorte à concourir à l'apaisement du climat économique et social", ajoute-t-il. Dans le même sillage, l'invité de la rédaction précise que le "Conseil national économique et social et environnemental doit, également, proposer et recommander au gouvernement toutes mesures et dispositions d'adaptation ou d'anticipation des politiques publiques. Ce qui va améliorer la décision publique", dit-il.

Evoquant le rapport annuel de conjoncture, l'invité précise qu'il est en élaboration pour l'exercice 2020 et qu'il "sera au président de la République au plus tard le mois d'avril prochain, qui est le timing parfait du ledit rapport", précise-t-il.

Le Conseil est chargé aussi, dit-il, de préparer les rapports sur l'état de la nation qui comporte une évaluation des 10 dernières années et également des rapports de conjoncture semestrielle.

L'invité cite également des rapports, élaborés sur la base des saisines du président de la République et du Premier ministre. "Nous avons édité cinq rapports qui sont actuellement à la disposition du gouvernement", signale-t-il.

Ce qui est nouveau pour nous, dit-il, c'est "l'évaluation des mesures courts termes du gouvernement".

Enfin, Reda Tir, indique que la "première session du Cnes sera organisée au courant du mois de février prochain" en précisant que c'est le président de la République, Abdelmadjid Tebboune qui "procèdera à son inauguration".

R. N.

SNMG, RETRAITE ET PRÉSERVATION DE L'EMPLOI

## Ce que propose l'UGTA

*La centrale syndicale a émis une série de propositions à remettre au gouvernement. Parmi ces dernières, la revalorisation du SNMG à 30.000 DA, la retraite après 32 ans d'activité et le maintien des contrats durables en supprimant les CDD.*

PAR FAYÇAL ABDELGHANI

Après une longue hibernation, l'UGTA a choisi le moment opportun pour relancer certains dossiers. Dans un communiqué publié par ses soins, il est indiqué "la revalorisation du salaire national minimum garanti à 30.000 DA qui sera un indice de garanti pour préserver l'emploi".

La centrale syndicale s'interroge d'ailleurs sur la confusion autour du SNMG

actuel de 18.000 DA: "Comment se fait-il que l'État oblige les contractants à percevoir les 18.000 DA pour les travailleurs alors que certains secteurs recrutent des employés sur la base d'un salaire minimal de 15.000 DA?". Une situation que tient à dénoncer le syndicat tout comme celle relative aux contrats CDD. "Nous proposons à ce sujet au gouvernement de valoriser les contrats à longue durée pour tous les travailleurs et de mettre en évidence les promotions après 10 années d'activités". Dans la foulée, l'UGTA estime important de revoir "le statut de la fonction publique dont le décret numéro 280-16 de novembre 2016 relatif aux corps communs de l'administration publique et celui des travailleurs professionnels". Ce décret "ne répond plus aux exigences socioprofessionnelles de nos jours". C'est la catégorie la plus lésée dans le monde du travail selon le syndicat qui a mis en relief "la promotion dans les corps communs doit également figurer dans l'agenda des réformes du travail".

Dans ce sens, la centrale syndicale propose de porter le point indicial actuel de 45 DA à 200 DA comme référence dans le système de rémunération future. En ce qui concerne le dossier des retraites, l'UGTA met en exergue "le maintien de 32 ans d'activité comme préalable à la retraite avec un taux entre 80 et 100 % de la pension et d'opter pour une retraite proportionnelle selon les années de travail". Sur ce point, il faut dire que le gouvernement a refusé de reconduire la retraite proportionnelle en invoquant une crise financière. La centrale syndicale maintient, dans ses propositions, la revalorisation de la prime pour la femme au foyer jugée "insuffisante" et de consacrer des quotas de logements pour tous les secteurs selon les différentes formules en usage. L'UGTA évoque une éventuelle rencontre avec le gouvernement de Djerrad pour les prochains jours, sans préciser toutefois de date, après avoir constaté une amélioration de la situation sanitaire.

F. A.

SONELGAZ, SONATRACH, REVENUS PÉTROLIERS...

## Les explications du ministre Attar

PAR RIAD EL HADI

Le ministre de l'Énergie, Abdelmadjid Attar, s'attend à ce que les revenus pétroliers au cours de l'année 2021 atteignent 28 milliards de dollars, à condition que la consommation mondiale des hydrocarbures s'améliore.

Le ministre a rappelé que les revenus issus de l'exportation des hydrocarbures (pétrole, gaz et produits pétroliers) s'élevaient à 22 milliards de dollars en 2020, en baisse de 11 milliards de dollars, soit environ 30 % par rapport à l'année 2019.

Il a par ailleurs indiqué que "l'Algérie arrêtera d'importer l'essence en 2021 pour produire un seul type d'essence qui est l'essence sans plomb, en soulignant que 70 % du parc automobile roule au gazoil, indiquant que Sonatrach a un projet à Hassi-Messaoud en 2024 ou 2025 pour produire ce type de carburant".

Le premier responsable du secteur a confirmé que les "revenus pétroliers constituent 96 % des revenus du pays en devises".

Évoquant l'exploration pétrolière au nord du pays, M. Attar a estimé que "les découvertes de pétrole dans le nord du pays sont très limitées, en raison de plusieurs considérations, notamment la protection de l'environnement et des personnes".

Quant à l'exploration hors de l'Algérie, le ministre a confirmé que "Sonatrach a fait plusieurs découvertes en Libye, mais elles

ne sont pas développées en raison de la situation actuelle". Sonatrach a également découvert un petit champ pétrolier au Niger et foré deux puits, selon le ministre qui a indiqué que "l'entreprise nationale était également en négociation avec l'Irak pour la prospection des champs pétroliers". Le ministre de l'Énergie a par ailleurs déclaré que "78 % de l'énergie en Algérie est consommée sans créer de richesse".

M. Attar a ajouté que l'électricité est vendue à un prix subventionné par le Trésor public, soulignant que "Sonelgaz et ses filiales auraient fait faillite si le prix de l'électricité n'était pas subventionné par le Trésor public".

**Attar exclut un baril à 60 dollars durant le premier semestre 2021**

Abdelmadjid Attar, a exclu un baril de pétrole à 60 dollars ou plus durant le premier semestre 2021. "La situation énergétique est liée à la situation sanitaire, et il est impossible que le prix du baril dépasse 60 dollars au cours du premier semestre 2021", a affirmé le ministre, lors du forum de la Radio Chaîne 1.

M. Attar s'attend à ce que les prix du pétrole se stabilisent dans les limites de 55 dollars le baril durant l'année en cours, en raison du vaccin contre la Covid-19 et de l'accord historique conclu par les pays de l'Opep et de l'Opep + pour ne pas aug-

menter la production, à partir de janvier 2021. Le ministre a indiqué que "l'effondrement des prix du pétrole, qui remonte à 2014, a affecté de manière significative l'économie nationale. La pandémie du coronavirus a considérablement affecté le volume de la consommation de pétrole au niveau mondial".

M. Attar a salué la décision historique de l'Arabie saoudite, qui a réduit sa production d'un million de barils par jour, en plus des décisions de la réunion de l'Opep + en novembre dernier, qui a décidé de ne pas augmenter la production de 2 millions de barils par jour, ce qui a permis au prix du pétrole d'atteindre 55 dollars.

Abdelmadjid Attar a déclaré que "le prix moyen du pétrole algérien a atteint 42 dollars au cours de l'année 2020, malgré l'impact de la pandémie sur les prix, en précisant que les revenus de l'Algérie provenant de l'exportation de pétrole et de gaz ont diminué de plus de 10 milliards de dollars".

Par ailleurs, il a affirmé que "si les campagnes de vaccination réussissent, que les vols aériens et terrestres reviennent et que la croissance économique reprend à travers le monde, peut-être que le prix du baril augmentera". Il a souligné que nous "utilisons actuellement la moitié de notre gaz, indiquant que les prix du baril de pétrole, qui oscillaient entre 80 et 90 dollars avant la pandémie du coronavirus, pourraient revenir d'ici à 2023".

R. E.

FILIÈRE ÉLECTRONIQUE ET ÉLECTROMÉNAGER

## Aït Ali promet un nouveau cadre juridique

Le ministre de l'Industrie, Ferhat Ait Ali Braham, a déclaré être "prêt à soutenir et à accompagner la filière électronique et électroménager en raison de la valeur ajoutée qu'elle pourrait donner à l'économie nationale", ce qui a poussé son service ministériel à "réfléchir à un nouveau cadre juridique qui offrira plusieurs avantages avec la création d'une vraie fabrication électronique et électroménager".

Cette annonce a été faite lors d'une réunion qui a regroupé le ministre avec les représentants de l'Association des fabricants de produits électroniques et des électroménagers algériens. La réunion inter-

vient également au moment où certaines sociétés du secteur à l'instar de l'entreprise Eniem connaissent des perturbations et des grèves répétées des travailleurs. La rencontre vient également compléter, selon un communiqué du ministère, les consultations qui ont commencé début décembre sur les moyens de développer les industries électroniques, électriques et domestiques en Algérie et les lois et réglementations encadrées pour cette activité, en particulier le décret exécutif fixant les conditions et les modalités d'acceptation des opérateurs de non activité de production d'équipements électroniques, électriques et ménagers pour béné-

ficier du système préférentiel fiscal, récemment entré en vigueur. Les représentants de l'Association des fabricants de produits électroniques et des appareils électroménagers ont exprimé leur engagement à participer à la nouvelle entreprise des autorités publiques et à respecter les mesures contenues dans le nouveau texte réglementaire.

La rencontre a également été l'occasion pour les représentants de l'association de transmettre leurs préoccupations et les propositions qu'ils jugent appropriées pour éliminer les obstacles qui entravent le développement de cette section.

R. N.

## SEUIL DE PARTICIPATION AUX PROCHAINES ÉLECTIONS

# Mohamed Charfi défend le principe des 4 %

Mohamed Charfi, président de l'Autorité nationale indépendante des élections (Anie), a défendu hier le principe du seuil des 4 % des voix obtenues lors des dernières législatives, comme condition pour une participation des partis politiques aux futures législatives.

PAR LAKHDARI BRAHIM

Ce principe, réaffirmé dans le projet du gouvernement, est très contesté par les petits partis politiques qui souhaitent la suppression pure et simple de cette condition et la remise à zéro des compteurs pour permettre une large participation aux prochaines législatives.

L'autre argument des partis opposés à ce principe est que les "dernières élections législatives de 2017 ne pouvaient servir de référence étant donné qu'elles étaient marquées par une fraude massive en faveur des candidats de l'ex-majorité, à savoir le FLN et le RND".

S'agissant du contrôle des finances des candidats, un des aspects majeurs du projet du gouvernement, Mohamed Charfi, invité hier à la Radio nationale (chaîne 2), a clairement indiqué que "ce sera l'affaire de la Cour constitutionnelle", prévenant que "la braderie électorale est terminée", dans une allusion à la fraude qui a émaillé les législatives de mai 2017.

S'agissant de la crédibilité des élections, le président de l'Anie estime qu'elle vient surtout de "la confiance entre le peuple et les autorités", assurant que son institution en "sera le principal garant".

### Instaurer les institutions tant espérées par les Algériens

Le président de l'Autorité nationale indépendante des élections (Anie), Mohamed Charfi, a affirmé également que "l'avant-projet de loi organique relative aux élections garantira à l'avenir la transparence et la régularité des élections à même d'instaurer les institutions tant espérées par les Algériens depuis l'Indépendance".

Rappelant que l'Anie a pour mission de "rompre avec les anciennes pratiques", le même responsable a assuré que les "dispositions contenues dans l'avant-projet amorcent une nouvelle ère pour la moralisation de l'action politique, en mettant fin au système de - quotas - et à la - tête de liste -, ayant consacré l'intervention de l'argent sale lors des élections précédentes". Et d'enchaîner que "ce projet vise à garantir l'égalité entre tous les acteurs parmi les anciens et les nouveaux partis politiques, en leur offrant les mêmes moyens et chances lors des échéances électorales". Dans le but de consacrer la transparence, tous les partis politiques et les listes participant aux élections auront, en vertu de la nouvelle loi, le droit de désigner des observateurs au niveau des bureaux de vote. Aussi, la surveillance populaire, adoptée lors du référendum sur l'amendement constitutionnel du 1<sup>er</sup> novembre dernier, sera généralisée à l'avenir. S'agissant de la condition rela-



tive au niveau d'études des futurs candidats aux élections, le président de l'Anie a affirmé qu'il "est normal que toute nouveauté fasse l'objet d'une polémique", ajoutant que "les postes de responsabilité exigent des qualifications bien précises, dont le niveau d'instruction, pour une gestion judicieuse et une bonne gouvernance".

Par ailleurs, M. Charfi a écarté la possibilité d'organiser les élections législatives et locales le même jour, précisant qu'une telle démarche ne peut faire "jurisprudence, en raison du manque de moyens notamment humains, d'autant que l'encadrement des élections nécessite, au minimum, 9.000 magistrats, ce qui est actuellement impossible".

### Conditions à remplir par les candidats

L'avant-projet de loi organique modifiant et complétant la loi organique relative au régime électoral contient les conditions que doivent respecter les candidats aux élections communales, de wilaya, au Parlement ou à la présidence de la République.

La première mouture de l'avant-projet, qui a été remise aux formations politiques, comporte les grandes lignes et les conditions que doivent remplir notamment les candidats aux différentes élections.

Ainsi, selon l'article 182, le candidat à l'assemblée populaire communale ou de wilaya doit remplir les conditions prévues à l'article 49 de cet avant-projet et être inscrit dans la circonscription électorale dans laquelle il se présente. L'article 49 dispose qu'est électeur tout Algérien âgé de 18 ans révolus au jour du scrutin, jouissant de ses droits civiques et politiques et n'étant,

dans aucun cas, atteint d'une ou de plusieurs des incapacités prévues par la législation en vigueur et inscrit sur une liste électorale. Le candidat doit être de nationalité algérienne, âgé de 23 ans, au moins, le jour du scrutin et avoir accompli les obligations du service nationale, ou en être dispensé, ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation définitive pour crimes ou délits privatifs de liberté et non réhabilité, à l'exception des délits involontaires, justifier de la situation vis-à-vis de l'administration fiscale et être de bonne moralité.

Concernant l'élection des membres de l'assemblée populaire nationale, l'article 198 dispose que le candidat à l'assemblée populaire nationale doit remplir les conditions prévues à l'article 49 de cet avant-projet et être inscrit dans la circonscription électorale dans laquelle il se présente. Le candidat doit être de nationalité algérienne, âgé de 25 ans, au moins, le jour du scrutin et avoir accompli les obligations du service nationale, ou en être dispensé, ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation définitive pour crimes ou délits privatifs de liberté et non réhabilité, à l'exception des délits involontaires, justifier de la situation vis-à-vis de l'administration fiscale et être de bonne moralité.

S'agissant de l'élection des deux tiers des membres du Conseil de la Nation, l'article 219 dispose que le candidat doit être âgé de 35 ans révolus le jour du scrutin, avoir accompli un mandat complet en qualité d'élu dans une assemblée populaire communale ou de wilaya.

La présente disposition ne s'applique pas aux assemblées populaires communales ou de wilaya dont aucun des membres n'a accompli un mandat complet. Le candidat

se doit de justifier sa situation vis-à-vis de l'administration fiscale et n'ayant pas fait l'objet d'une condamnation définitive pour crimes ou délits privatifs de liberté et non réhabilité, à l'exception des délits involontaires et être de bonne moralité.

Pour l'élection du président de la République, l'article 247 dispose que la déclaration de candidature à la présidence de la République résulte du dépôt d'une demande d'enregistrement auprès du président de l'Autorité indépendante par le candidat lui-même contre remise d'un récépissé. La demande de candidature comporte notamment un certificat de nationalité algérienne d'origine de l'intéressé, une déclaration sur l'honneur attestant que l'intéressé possède uniquement la nationalité algérienne d'origine et qu'il n'a jamais possédé une autre nationalité.

Le demande est accompagnée également d'une déclaration sur l'honneur attestant que l'intéressé est de confession musulmane, une déclaration sur l'honneur attestant que le conjoint jouit uniquement de la nationalité algérienne, d'un certificat de nationalité algérienne d'origine du père et de la mère de l'intéressé, d'un diplôme universitaire ou d'un diplôme équivalent, une déclaration sur l'honneur attestant la résidence exclusive, en Algérie, pendant 10 ans, au moins, sans interruption, précédant immédiatement le dépôt de candidature de l'intéressé.

Le dossier contiendra également une attestation de participation à la révolution du 1<sup>er</sup> Novembre 1954 pour les candidats nés avant le 1 juillet 1942, une attestation de non implication des parents du candidat, né après le 1<sup>er</sup> juillet 1942, dans des actes hostiles à la révolution du 1<sup>er</sup> novembre 1954.

L. B.

**Wilaya de Tindouf**  
**Daira de Tindouf**  
**Commune de Tindouf**  
**N° : 01/2021**

**République Algérienne Démocratique et populaire**

### **Avis D'attribution provisoire**

Conformément au l'article 65 du alinéa 02 de décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015 relatif à la règlement des marche public .

Le président de L'APC de Tindouf déclare que L'avis D'appel D'offre Ouvert Avec Exigence De Capacités Minimales n° 20/2020 du 30/12/2020 publié aux quotidiens Paru Dans Les Quotidiens Nationaux : El-Chorouk, Midi libre portant *Travaux Des Voiries Et D'aménagement Extérieur A HAI MALIKA KAI Et Sites Voisinant - Tindouf (Repartie en trois lots)* après analyse et jugement des offres le projet est attribué provisoirement comme la suite .

N° LOT	IDENTIFICATION	ENTREPRISE	MONTANT DE L'OFFRE. EN DA	MONTANT DE L'OFFRE APRES LA EN DA CORRECTION	Délai	OBS
01	Travaux de revêtement des voiries en béton bitumineux	Infructueux LOT N° 01 , Motif : Aucune offre qualifiée				
02	Travaux de revêtement des voiries en pave autobloquant	EURL HYDRAU SUD 5000	10.067.240.00DA	10.067.240.00DA	03 MOIS	Moins disant
02	Travaux d'aménagement extérieur	EURL SUD MAS	10.022.550.00DA	10.022.550.00DA	03 MOIS	Moins disant

les soumissionnaire non retenus ont le doit de formuler leur recours dans les 10 jours qui suivant la date a de publication de cet avis (conformément à l'article 82 du code marches publics ).

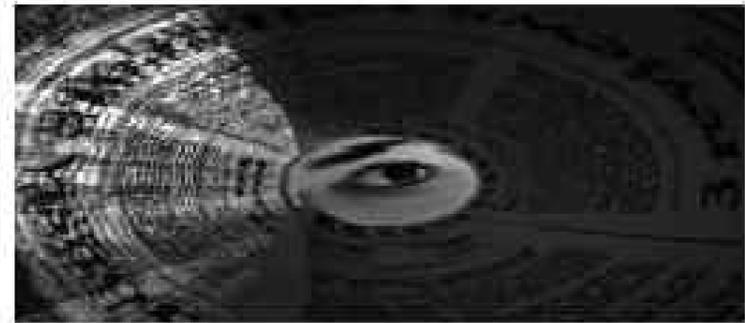
Midi Libre n° 4181 - Mardi 26 janvier 2021 - Anep 2116 001 590

**MIDI**  
 QUOTIDIEN NATIONALE D'INFORMATION



**L'INFO, RIEN QUE L'INFO**

**MIDI**  
 QUOTIDIEN NATIONALE D'INFORMATION



**L'INFO, RIEN QUE L'INFO**

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**MINISTERE DES RESSEOURCES EN EAU**  
**DIRECTION DE RESSEOURCES EN EAU DE LA WILAYA D'ADRAR**

### **AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DE MARCHE**

**Opération :ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE TAMENTIT Y COMPRIS**

UN CHATEAU D'EAU SURELEVE DE 2000 m<sup>3</sup> à partir du nouveau champ de captage de Nouenas

**Projet :**

Lot 05 : Fonçage et équipement d'un forage d'AEP Tamentit III bis Cne Tamantit daira Fenoughil

Lot 07 : Réalisation d'un système de Télégestion

Conformément à la disposition de l'article 65 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2016, portant réglementation des marchés publics et délégation du service public.

Des soumissionnaires ayant participé à l'avis l'appel d'offre ouvert avec exigences des capacités minimales N°: 18/2020 paru le 21/10/2020 dans les quotidiens " dz ليقيب " et 22/10/2020 " Midi Libre", Qu'à l'issue des analyses et jugement des offres, le marché à été attribué provisoirement à :

Lot n°	n° du plis	Soumissionnaire	Montant	Délai	Note Tech	obs
05	06	SARL ETHFR HACIANE	11 748 275,00 DA	02 mois	48.00	Moins disant
07	01	SPA Algeaux	93 789 772.00DA	07 mos	60.71	Moins disant

Les soumissionnaires intéressés à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de Leurs offres techniques et financées, sont invités de se rapprocher des services de l'établissement au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication du présent avis conformément à l'article 82 aliénee « 04 » du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marché publics et délégation du service public.

Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours dans les 10 jours qui suivant la date de publication de cet avis d'attribution provisoire auprès de l'autorité compétente, conformément à l'article 82 aliénee «03» du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marché publics et délégation du service public.

Midi Libre n° 4181 - Mardi 26 janvier 2021 - Anep 2116 001 643

# MIDI AUTO

MINISTRE DE L'INDUSTRIE

## Livraison des futurs véhicules dans un délai de 7 jours dès le règlement du montant

*Dans un entretien accordé à la Télévision nationale algérienne, le ministre de l'Industrie, Ferhat Aït Ali Braham, s'est exprimé sur le secteur automobile en Algérie.*



VOLKSWAGEN

**Le bénéfice d'exploitation a chuté de près de moitié en 2020**

MINISTRE DE L'INDUSTRIE

## Livraison des futurs véhicules dans un délai de 7 jours dès le règlement du montant

Dans un entretien accordé à la Télévision nationale algérienne, le ministre de l'Industrie, Ferhat Aït Ali Braham, s'est exprimé sur le secteur automobile en Algérie.

En effet, le ministre de l'Industrie a réitéré la position de son département au sujet des conditions d'exercice de l'activité d'importation de véhicules neufs, lors de son passage dans une émission de l'ENTV. Voici les principaux points évoqués par le ministre de l'Industrie :

- Les conditions d'exercice de l'activité d'importation de véhicules neufs sont strictes et obéissent à un seul impératif : la préservation de l'économie nationale, de même que la protection du consommateur algérien.
- Il existe des exigences légales



concernant la vente et la livraison.

- Les futurs véhicules, dont le montant aura été réglé intégralement par les clients, devront leur être remis dans un délai n'excédant pas les 7 jours, tel que

dispose le nouveau décret régissant l'activité des concessionnaires.

- Les opérateurs économiques doivent garantir l'importation de véhicules de bonne qualité, disposer d'une assiette financière en

fonds propres et de capitaux 100 % algériens.

- Toutes les marques de véhicules sont éligibles pour entrer sur le marché algérien à condition qu'elles remplissent les conditions légales et techniques.

### Les contrats délivrés par "Quick assurance" sont invalides



L'Union algérienne des sociétés d'assurance et de réassurance (UAR) alerte les porteurs de contrats d'assurance délivrés par la compagnie dénommée - Quick Assurance - que les polices d'assurance contractées sont "invalides" et ne couvrent pas leurs titulaires contre un quelconque risque, a indiqué l'UAR dans un communiqué. L'UAR agit, ainsi, dans le cadre de ses missions d'information du public et précise que cette entité (Quick Assurance) est "inconnue du secteur des assurances et ne figure pas sur la liste des sociétés d'assurance agréées par le ministère des Finances".

A ce titre, elle recommande à tous les porteurs de ces contrats non valides et qui n'ont aucune valeur de s'assurer d'urgence auprès des sociétés d'assurance agréées pour couvrir leur patrimoine et leur responsabilité civile à l'égard des tiers, notamment.

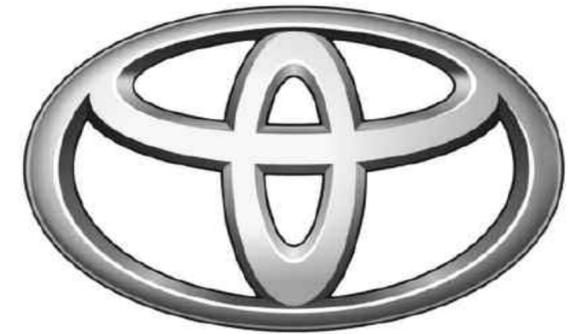
### "Offre parrainage" de fin d'année chez Citroën Algérie

Citroën Algérie lance une nouvelle offre pour cette fin d'année doublement exceptionnelle de par son concept et ambition de servir tous les clients Citroën ou autres marques.

Citroën Algérie donne la chance à ses clients de devenir ambassadeurs de la marque à travers l'offre parrainage. Ainsi, chaque client facturé, durant la période de l'offre suite à un entretien, une réparation, ou un achat de pièce(s), dans l'une des succursales Citroën, deviendra ambassadeur de la marque et aura la possibilité de parrainer jusqu'à cinq (5) personnes. Les clients parrainés ouvriront droit à des remises allant jusqu'à 20 %, selon le type d'intervention, et profiteront d'un taux de main d'œuvre de 1.700 DA HT. L'ambassadeur bénéficiera également des mêmes remises cités, précise également le communiqué de Citroën Algérie.

Saida rappelle que ses succursales d'Alger, chez qui le client peut prendre rendez-vous en ligne ou en appelant le call center aux 023 96 59 59 / 26, sont ouvertes du dimanche au jeudi de 8h à 17h et qu'il est également possible de demander un devis en ligne afin de connaître à l'avance le montant des opérations d'entretien, de réparations à effectuer sur leur véhicule, ou tout simplement acheter une pièce de rechange d'origine, sans avoir à se déplacer et ce via le lien suivant : <https://bit.ly/devis-piece>.

## Campagne de rappel chez Toyota Algérie



# TOYOTA

Toyota Algérie annonce le lancement d'une nouvelle opération "Service Après-Vente" et ce dans le cadre du suivi permanent des campagnes de rappel lancées par Toyota Motor Corporation.

Cette opération consiste à déceler les véhicules qui nécessiteraient éventuellement des remplacements de certaines pièces qui auraient subi des améliorations par le constructeur, quand bien même ces véhicules seraient en dehors de la période de la garantie. Ces campagnes sont menées de manière régulière par les différents constructeurs automobiles mondiaux, notamment Toyota Motor Corporation, qui les conduit localement par le biais de Toyota Algérie de façon totalement gratuite, dans un souci de toujours mieux servir sa clientèle.

De ce fait et afin d'approcher l'ensemble ses clients, incluant ceux qui n'ont pas eu la possibi-

lité de visiter les ateliers, cette opération est amenée à être conduite dans différents lieux en dehors des structures de l'entreprise (stations de service, centres commerciaux,...) Une opération pilote, lancée sur la wilaya d'Alger en partenariat

avec l'entreprise Naftal, se tient au niveau de la station-services de Chéraga. D'autres stations à travers le territoire national seront concernées dans un avenir proche. Par ailleurs, Toyota Algérie tient à informer sa clientèle que toute information récol-

tée par l'agent de Toyota Algérie présent au niveau de la station de services, est considérée strictement confidentielle sous la responsabilité de l'entreprise et ne sera utilisée que dans le cadre des activités Service Après-Vente afin de mieux servir nos clients.

## Nouvelles règles pour l'exercice de l'activité de l'enseignement de la conduite

Le ministère des Transports a fixé de nouvelles règles pour l'exercice de l'activité des auto-écoles, concernant notamment l'âge et les caractéristiques des véhicules utilisés dans l'enseignement de la conduite automobile, selon un nouvel arrêté ministériel publié au dernier Journal officiel.

Il s'agit de l'arrêté du 29 décembre 2020 modifiant et complétant l'arrêté du 14 février 2019, qui a pour objet de fixer les conditions d'organisation et de contrôle des établissements d'enseignement de la conduite automobile.

Ces auto-écoles doivent répondre à des exigences, à savoir être dotés d'une carte de voiture-école d'enseignement de la conduite, délivrée par le directeur des transports de wilaya.

Les modifications apportées par le nouvel arrêté concernent les dispositions des articles 6, 10 et 15 du cahier des charges relatif à certaines conditions d'ouverture des auto-écoles à temps partiel. La modification de l'article 10 du cahier des charges concerne la condition de l'âge et des caracté-



ristiques des véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile.

Il est, à ce propos, exigé que l'âge d'accès pour la première fois en exploitation soit de moins de dix ans pour les véhicules dont le poids total autorisé en charge (PTAC) n'excède pas 3.500 kilogrammes, quinze (15) ans pour les véhicules de transport en commun de personnes et de transport de marchandises et dix (10) ans

pour les remorques et les semi-remorques. "Ces véhicules en exploitation doivent être retirés de l'activité d'enseignement de la conduite automobile lorsqu'ils atteignent l'âge de huit (8) ans pour les motocyclettes, de quinze (15) ans pour les véhicules dont le poids total autorisé en charge (PTAC) n'excède pas 3.500 kilogrammes, de vingt-cinq (25) ans pour les véhicules de transport en commun de personnes et de

transport de marchandises et de trente (30) ans pour les remorques et les semi-remorques", selon les nouvelles dispositions.

Un délai de trente-six (36) mois, à partir de la date de publication du présent arrêté est accordé aux propriétaires des auto-écoles pour le changement de véhicule ayant atteint l'âge de retrait d'exploitation.

## Constantine : premiers essais techniques de la 2<sup>e</sup> tranche de la ligne d'extension du tramway

Les premiers essais techniques de la 2<sup>e</sup> tranche de la ligne d'extension du tramway de Constantine, allant de l'entrée de la circonscription administrative Ali-Mendjeli jusqu'à l'université Abdelhamid-Mehri-Constantine 2 sur une distance de 3,5 kilomètres, ont été lancés samedi en prévision de sa mise en exploitation commerciale au cours du premier semestre de l'année 2021.

Effectués en présence des autorités locales, des responsables de la Société d'exploitation des tramways (Setram) et de ceux de l'entreprise Métro d'Alger, ces essais techniques ont concerné une partie achevée s'étendant de la station Chouhada vers l'université Abdelhamid Mehri-Constantine 2 sur une distance de 1,2 kilomètre.

Le premier roulage d'essai du tramway sur ce tronçon s'est déroulé parallèlement aux travaux de réalisation de deux trémies, d'un pôle d'échange, du



viaduc enjambant la rue El Istiklal, de trois (3) sous-stations d'électricité, de six (6) stations ainsi que la réalisation de l'aménagement extérieur.

Supervisant cette opération en compagnie du wali délégué de la circonscription administrative Ali-Mendjeli, Hassan Khaldi, le directeur local du transport, Farid

Khelifi a fait savoir que les essais techniques se poursuivront jusqu'à "la mi-mars de l'année en cours" avant l'entame de la marche à blanc de ce moyen de transport le long de la 2<sup>e</sup> tranche de la ligne d'extension.

L'extension de la ligne du tramway de la station Kadri-Brahim jusqu'à celle de l'université

Constantine 2 sera mise en exploitation commerciale au cours du 1<sup>er</sup> semestre de l'année en cours après la levée des réserves et la réussite des tests de trafic qui permettront l'obtention de l'autorisation du ministère de tutelle.

A signaler que ce moyen de transport en commun est actuellement fonctionnel de la station Benabdelmalek-Ramdane au centre-ville de Constantine, à la station terminale Kadri-Brahim de la circonscription administrative Ali-Mendjeli sur une distance de 15 kilomètres.

Pour rappel, le tramway de Constantine a été mis à l'arrêt durant trois mois suite aux mesures de prévention contre la propagation de la Covid-19, retardant ainsi la réception du projet d'extension du tracé de ce moyen de transport.

VOLKSWAGEN

# Le bénéfice d'exploitation a chuté de près de moitié en 2020

*Volkswagen a annoncé que son bénéfice d'exploitation ajusté annuel a presque diminué de moitié, soulignant néanmoins le rebond de ses livraisons d'automobiles au quatrième trimestre.*

Le bénéfice d'exploitation, hors éléments exceptionnels, du constructeur automobile ressort à 10 milliards d'euros en 2020 contre 19,3 milliards un an plus tôt. "Les livraisons aux clients du groupe ont continué de se redresser fortement au quatrième trimestre et ont même dépassé les livraisons enregistrées au troisième trimestre 2020", a déclaré Volkswagen. A la Bourse de Francfort, l'action Volkswagen s'est retournée à la hausse après ces annonces et gagnait à 11h30 GMT 2,3 % à 165,76 euros. Les ventes du constructeur allemand ont augmenté de 1,7 % en décembre alors qu'en Europe, les immatriculations de voitures par l'ensemble du secteur chutaient de près de 4% sur le mois, selon les don-



nées de l'Association des constructeurs européens d'automobiles. Volkswagen a, par ailleurs, déclaré

jeudi qu'il n'avait pas atteint les objectifs définis par l'Union européenne en matière d'émissions de carbone de sa

flotte de voitures particulières l'année dernière et qu'il encourait une amende de plus de 100 millions d'euros.

## Tesla présent sur le marché indien en 2021



Dans le cadre du développement de Tesla, le constructeur automobile américain s'apprête à débarquer sur le marché indien et prévoit de vendre ses véhicules, avant d'éventuellement envisager l'implantation d'un nouveau centre de production dès l'an prochain, selon Elon Musk et le ministre indien des Transports. Selon le ministre indien des Transports, Nitin Gadkari, interrogé par le quotidien *The Indian Express*, Tesla se lancera en Inde dès début 2021. Il a aussi laissé entendre que la firme d'Elon Musk devrait commencer par y vendre ses véhicules élec-

triques, avant d'éventuellement envisager l'implantation d'une ligne d'assemblage sur place, en fonction de la demande sur ce marché. Le milliardaire avait annoncé sur Twitter son intention de se positionner en Inde. La date précise est encore inconnue, mais Elon Musk a précisé que ce serait bien en 2021, mais pas au mois de janvier. Dans un premier temps Tesla devrait commercialiser la Model 3, qui est plus adaptée aux moyens financiers locaux, avec des prix commençant à partir de 74.000 dollars, ou 5,5 millions de roupies indiennes, soit le double de son prix

en Amérique. L'Inde est l'un des marchés les plus prisés dans de nombreux domaines, notamment la technologie. Ainsi, le gouvernement indien a mis en place des programmes destinés à encourager l'acquisition de voitures électriques dans le but de réduire la dépendance vis-à-vis du pétrole. Delhi a déjà annoncé un plan de soutien de 4,6 milliard dollars destiné à favoriser les véhicules électriques, à travers l'implantation des usines de production des batteries de voitures électriques localement, dans l'objectif d'électrifier 100 % de son parc automobile dès 2030.

LDF-2021

### Annulation de la taxe sur les véhicules automobiles et engins roulants

La loi de finances 2021 vient d'annuler la taxe sur les véhicules automobiles et engins, instaurée par la précédente loi de finances 2020. La taxe annuelle sur les véhicules automobiles et engins roulants, instituée par la loi de finances 2020 et collectée par les compagnies d'assurances vient d'être abrogée par la loi de finances 2021. Pour rappel, la taxe était payable une fois par an lors de la souscription du contrat d'assurance et à hauteur de 1.500 DA pour les véhicules de tourisme et 3.000 DA pour les autres véhicules et engins roulants.



MILA, HABITATIONS ENDOMMAGÉES PAR LES SÉISMES

## 2.377 aides financières pour la restauration



*La majorité des habitations à restaurer se répartissent sur plusieurs daïras en dehors de la région d'El-Kherba dans la commune de Mila qui a été la plus affectée par le séisme du 7 août 2020...*

PAR BOUZIANE MEHDI

Le directeur local du logement, Miloud Fadel, a annoncé, samedi 2 janvier, que le ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville a octroyé 2.377 aides financières aux citoyens sinistrés de Mila pour la restauration de leurs habitations endommagées par les deux séismes ayant frappé la wilaya en juillet et août derniers. La "majorité des habitations à restaurer se répartissent sur plusieurs daïras en dehors de la région d'El-Kherba dans la commune

de Mila qui a été la plus affectée par le séisme du 7 août 2020", a indiqué le même responsable à l'APS, précisant que les "aides accordées concernent les habitations classées dans la catégorie verte (niveau 2), orange (niveau 3) et orange (niveau 4), par les équipes de l'instance de l'organisme de contrôle technique de la construction (CTC)". Miloud Fadel a déclaré que "les propriétaires des maisons classées vert niveau 2 ont ainsi reçu chacun 200.000 DA (pour un total de 1.723 aides), ceux des habitations classées orange niveau 3 ont bénéficié de 400.000 DA (503 aides) et les résidents des maisons classées orange niveau 4 se sont vus octroyer 700.000 DA (151 aides)", ajoutant que "les commissions de daïra chargées d'étudier les dossiers des aides financières ont recensé 2.260 habitations endommagées en dehors de la localité d'El-Kherba à Mila et enregistré 998

demandes d'aides, dont 131 dans la daïra de Mila, 70 à Sidi-Merouane, 405 à Grarem-Gouga et 77 à Oued-Endja et indiquant que 683 dossiers ont été étudiés".

S'agissant de la prise en charge des sinistrés de la cité El-Kherba de Mila, il a, par ailleurs, été procédé au relogement de 181 familles dans des appartements de type public locatif dans une première phase et à la mobilisation de 129, 96 millions DA pour la prise en charge des frais de loyer des sinistrés ayant opté pour des lots de terrain à bâtir dans les lotissements qui seront créés à cet effet, a fait savoir le même responsable, affirmant que cette aide au loyer est de l'ordre de 15.000 DA par mois sur une année pour les propriétaires de maisons et de 15.000 DA par mois sur une période de 6 mois pour les locataires des maisons endommagées.

B. M.

EL-TARF, SAISON AGRICOLE 2019/2020

## Hausse de la production d'arachides

Au titre de la saison agricole 2019/2020, la wilaya d'El-Tarf a enregistré une hausse de la production des arachides, estimée à 9.180 quintaux contre 8.960 quintaux durant la saison précédente, a indiqué le directeur local des services agricoles (DSA), Kaddour Ayad. Pratiquée principalement à travers les zones sablonneuses de cette wilaya frontalière, Berrihane, Oum-T'boul, El-Kala et El-Frine notamment, la culture d'arachides a connu, cette année, une "amélioration positive de ses rendements en dépit de la baisse de sa superficie", estimée à 745 hectares, comparativement à l'exercice précédent durant lequel il a été consacré pas moins de 800 ha et soulignant que contrairement à la saison écoulée durant laquelle les conditions climatiques, marquées par la chute de pluie ayant favorisé la croissance d'herbes folles qui ont influé négativement sur les rendements, la production actuelle des arachides a été "meilleure" en dépit de la conjoncture sanitaire liée au Covid-19.

Pour la saison agricole 2020/2021, la production prévisionnelle des arachides est de l'ordre de 9.500 quintaux, à réaliser sur une superficie prévisionnelle de 800 ha, a, par ailleurs, fait savoir l'APS, indiquant que, Issam Guitari, président de l'Association chargée de la labellisation des cacahuètes d'El-Tarf, créée récemment, a précisé que "plusieurs familles de cette région, qui entament la cueillette des gousses arrivées à maturité dès la fin du mois d'août de chaque année, soit après une période de six mois de croissance, accomplissent ce travail à la main", affirmant que toute opération nécessaire à la culture des arachides est réalisée par une main d'œuvre locale "maîtrisant les techniques manuelles" nécessaires.

Issam Guitari, lui-même producteur d'arachides dans la localité de Berrihane, a déclaré que depuis la plantation et jusqu'à la cueillette des arachides de cette région, appelée communément - les petites calloises - ou - les cacahuètes de bouche -, les

fellahs doivent s'armer de "beaucoup de patience" pour achever la série d'opérations nécessaires dans le plus tôt possible pour éviter les mauvaises surprises à l'origine notamment de leur pourrissement, rappelant, dans ce contexte, qu'une fois cueillies et nettoyées, les arachides sont débarrassées de leurs impuretés et séchées avant leur orientation vers le marché. Le même responsable a confié que les efforts sont actuellement focalisés pour labelliser les cacahuètes d'El-Tarf et permettre à ce produit du terroir de connaître sa véritable vitesse de croisière, après avoir souligné la "qualité appréciée" des arachides de cette région, aussi, l'agrément est en cours de validation au niveau de la DRAG, en estimant que les savoureuses cacahuètes de cette wilaya frontalière gagneraient à être valorisées par une modernisation des moyens d'irrigation et le recours à la mécanisation qui contribueront certainement à l'amélioration des rendements de cette culture.

APS

OUARGLA

## Réception prochaine de nouvelles structures de santé

Le secteur de la santé dans la wilaya d'Ouargla sera renforcé l'année prochaine par de nouvelles structures appelées à contribuer à l'amélioration de la couverture et des prestations sanitaires. Il s'agit de la réception au premier trimestre 2021 de deux établissements hospitaliers de 60 lits chacun dans les communes de Témacine et El-Hedjira.

Concernant l'hôpital de 240 lits en cours de réalisation à Touggourt, sa réception est prévue au cours des quatre prochains mois. Les projets de deux nouveaux hôpitaux dans les communes de Rouissat et Mégarine seront lancés au cours du premier trimestre de 2021.

L'opération liée au choix des terrains devant accueillir ces deux dernières installations est finalisée, en attendant la finalisation des procédures administratives, en cours, relatives au choix des entreprises réalisatrices. Le secteur de la santé dans la wilaya d'Ouargla dispose notamment de quatre établissements publics hospitaliers à Ouargla, Touggourt, Hassi-Messadoud et Taibet, deux établissements hospitaliers spécialisés Mère-Enfant à Ouargla et Touggourt, ainsi que cinq établissements publics de santé de proximité à Ouargla, Touggourt, El-Hedjira, Hassi-Messaoud et El-Borma.

MOSTAGANEM

## Découverte d'une baleine échouée sur la plage de Khadra

Une baleine a été découverte, dimanche 3 janvier, échouée sur la plage de Khadra à l'est de la wilaya de Mostaganem, a indiqué la station de wilaya du commissariat national du littoral.

Le mammifère, rejeté par les fortes vagues vers une plage non surveillée près du village de Khadra (70 kilomètres à l'est de Mostaganem), est une baleine femelle à bec de cuvier de quatre mètres de long trouvée dans état de décomposition avancé. Selon les premières constatations, la baleine serait mordue par un requin, a précisé la même station, signalant l'état d'une mer houleuse et un relief accidenté dans cette zone côtière.

La découverte de ce mammifère échoué est la deuxième du genre en l'espace d'une semaine dans la wilaya après celle, mercredi dernier, d'un dauphin bleu et blanc dans un état de décomposition sur la plage de Mers Cheikh, dans la commune d'Ouled Boughanem (90 kilomètres à l'est de Mostaganem).

Les services de la Gendarmerie nationale, de la direction de l'environnement, du commissariat national du littoral et de la commune avaient enterré le dauphin (femelle) d'une longueur d'un mètre et d'un poids de 20 kilogrammes afin de préserver l'environnement.

APS

PLATEFORME NUMÉRIQUE DE LA CNAC

# 5.000 porteurs de projets inscrits depuis octobre

5.000 porteurs de projets se sont inscrits depuis octobre dernier via la plateforme numérique, lancée par la Caisse nationale d'assurance chômage (Cnac), pour déposer leurs dossiers en vue de créer leur micro-entreprise, a affirmé le directeur général de la Caisse, Ouaguenouni Mahieddine.

Le DG de la Cnac a affirmé que "16 % sur le total des inscrits via cette plateforme numérique sont issus des wilayas du Sud, et 33 % sont âgés de moins de 35 ans", ajoutant que "la majorité des projets des inscrits concernent les secteurs des services, de l'agriculture et de la pêche et des industries de transformation".

Cette plateforme électronique "permet aux porteurs de projet d'effectuer leur inscription en ligne pour déposer leurs dossiers et bénéficier de l'accompagnement nécessaire auprès de la Cnac lors des différentes étapes de développement du projet de création d'une micro-entreprise", a souligné M. Ouaguenouni, précisant que l'opération s'inscrit dans le cadre du pro-



gramme de la Caisse visant "l'amélioration des services fournis en direction de ses usagers, notamment à travers la simplification des procédures administratives". Ladite opération permettra au porteur de projet de renseigner le formu-

laire d'inscription et de joindre une photocopie de sa pièce d'identité, de télécharger les pièces qui constituent son dossier administratif et technique, et de recevoir à travers la plateforme le récépissé de dépôt de son dossier et d'échanger avec son

conseiller animateur qui supervisera l'opération d'accompagnement, à travers le module de messagerie intégrée au niveau de la plateforme.

Cette plateforme permet de télécharger leur business plan avant le passage devant le Comité de sélection, de validation et de financement (CSVF) spécialisé dans l'étude du dossier en question.

Le titulaire du projet peut également suivre en ligne l'évolution du traitement de sa demande d'inscription et de l'étude de son dossier avant son passage devant le CSVF. M. Ouaguenouni a relevé que cette plateforme tend à éviter aux porteurs de projets "les déplacements aux agences wilayales de la Caisse dans le cadre du rapprochement des services du citoyen, soulignant, que les portes de ces agences restent ouvertes pour ceux qui désirent s'inscrire en présentiel et bénéficier de l'accompagnement".

Le même responsable a indiqué que la Cnac a lancé depuis le 20 janvier une "campagne de sensibilisation qui s'étendra jusqu'au 6 février pour présenter la plateforme et ses objectifs".

Des journées d'information sur le sujet sont également à l'ordre du jour au niveau national, notamment les zones d'ombre et seront organisées dans les établissements de formation au profit des stagiaires et des diplômés de la formation professionnelle.

R. E.

CONSEIL DE L'IRENA

## L'Algérie élue membre pour deux années

L'Algérie a été élue membre du Conseil de l'Agence Internationale pour les énergies renouvelables (Irena), pour un mandat de deux années, a indiqué un communiqué du ministère de la Transition énergétique et des Énergies renouvelables. Cette élection au Conseil de l'Irena a eu lieu lors des travaux de la 11<sup>e</sup> session virtuelle de l'Assemblée générale de l'Agence tenus du 18 au 21 janvier 2021.

L'Algérie a été élue pour siéger au Conseil de l'Agence pour la période 2021-2022, "en tant que représentant du Groupe Afrique, sous-groupe Afrique du Nord", selon la même source, ajoutant que le "Conseil, composé de 21 membres, est chargé de faciliter la coopération entre les membres, superviser le programme de tra-

vail et budget de l'Agence, ainsi que son adoption par l'Assemblée générale, qui comprend 163 membres et 21 États en cours d'accession".

S'agissant des travaux de la 11<sup>e</sup> session virtuelle de l'Assemblée générale de l'Agence, qui se sont conclus le 21 janvier en cours, le communiqué a indiqué que "l'Algérie y a pris part avec une délégation composée des représentants des ministères des Affaires étrangères, celui de la Transition énergétique et des Énergies renouvelables, ainsi que celui de l'Énergie".

Elle était conduite par le ministre de la Transition énergétique et des Énergies renouvelables, le professeur Chems-Eddine Chitour. Lors de cette Assemblée,

le ministre, cité par le communiqué, a souligné "l'urgence de la reprise durable post Covid-19 et le rôle incontestable des énergies renouvelables pour parvenir à une croissance verte qui impose de multiplier les efforts pour faire avancer l'Agenda mondial 2030 de développement durable et ce par un renforcement de la coopération internationale à travers une mutualisation des ressources de chacun".

Chems-Eddine Chitour a également mis l'accent sur "la politique volontariste de l'Algérie en faveur d'une transition énergétique graduelle juste et équitable basée sur un nouveau modèle énergétique et le développement des énergies renouvelables couplé à l'efficacité énergétique et les efforts déployés pour atteindre les objectifs mon-

diaux en matière de développement durable et lutte contre les changements climatiques".

Le ministre de la Transition énergétique et des Énergies renouvelables a aussi insisté sur "la nécessité et l'urgence de la mobilisation des investissements et assistance financière dans le domaine des énergies renouvelables notamment vers les pays en développement".

A rappeler que l'Irena est une organisation intergouvernementale qui soutient les pays dans leur transition vers un avenir énergétique durable et sert de plateforme principale pour la coopération internationale dans le domaine des énergies renouvelables.

R. E.

ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE AFRICAINE

## 1 milliard de consommateurs et un PIB de 3.000 milliards de dollars

La Banque africaine de développement (BAD) a souligné, dans sa Revue annuelle publiée récemment, le rôle central de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf) dans l'accélération des échanges à l'intérieur du Continent, et ce après son entrée en vigueur le 1er janvier courant. "La BAD qui a fortement contribué à la création de la ZLECAF, à travers des appuis multiformes aux pays membres régionaux, et qui s'implique pour sa mise en œuvre opérationnelle, souligne dans sa Revue annuelle 2019 de l'efficacité du développement (RAED) que l'entrée en vigueur de la ZLECAF devrait permettre d'accélérer les échanges à l'intérieur du continent", a précisé la BAD dans un com-

munié publié sur son site web. La promotion des échanges intra-africains sera possible, notamment à travers la suppression de 90 % des taxes douanières sur les quinze prochaines années, ajoute la même source, rappelant que ces échanges sont estimés actuellement à près de 16 %, alors qu'ils représentent plus de 60 % sur les continents asiatique et européen.

La Revue de la BAD note également qu'avec plus d'un milliard de consommateurs et un PIB combiné d'environ 3.000 milliards de dollars américains pour le continent, "la nouvelle zone de libre-échange continentale crée le deuxième plus vaste marché mondial derrière le Partenariat régional économique global en

Asie et dans le Pacifique". La Banque africaine a, dans ce cadre, appelé les États africains à lui donner toutes les chances de succès à travers des échanges frontaliers, par le renforcement des corridors transfrontaliers. Soulignant le soutien actif de la BAD à la Zlecaf, la Revue indique que la Banque a apporté un don de cinq millions de dollars à l'Union africaine pour mettre en place le Secrétariat permanent de la ZLECAF, dont les bureaux se trouvent dans le quartier des affaires d'Accra, la capitale ghanéenne. Outre un appui direct à la mise en place de la ZLECAF, la Banque contribue à l'intégration africaine dans chacune de ses cinq grandes priorités dites "High 5" : nourrir l'Afrique, éclairer

l'Afrique et l'alimenter en électricité, industrialiser l'Afrique, intégrer l'Afrique et améliorer la vie des populations africaines. "Signe de l'importance de l'intégration africaine pour la Banque, cette thématique (la Zlecaf) a été choisie comme thème central de la RAED 2020, qui détaille chaque année les objectifs de la Banque, son portefeuille et ses performances", note la BAD. La Revue a, d'autre part, souligné le rôle important des grandes villes du continent dans le renforcement des investissements intra-africains. La ZLECAF est entrée en vigueur le 1er janvier 2021, après ratification à la date du 20 janvier 2021 par 36 pays africains.

R. E.

SÉCURITÉ AU SAHEL

# Le Président nigérien demande le recours à la force contre la menace terroriste

*Mahamadou Issoufou a demandé samedi "le déclenchement de la force" en attente de la mobilisation de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao), et ce, face à la menace terroriste dans l'espace ouest-africain.*

Le Président nigérien a fait cette proposition à l'occasion du 58<sup>e</sup> sommet ordinaire de la conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'institution économique ouest-africaine, qui s'est tenu par visioconférence. "En outre, cette situation exige des pays membres une forte solidarité en matière de mobilisation des ressources financières", a poursuivi M. Issoufou, persuadé que "le terrorisme est actuellement la plus grande menace sécuritaire à laquelle fait face notre sous-région". Dans



cette même volonté de faire face à la crise sécuritaire qui secoue notamment le Sahel et le bassin du lac Tchad, M. Issoufou a également proposé d'"ériger les contingents militaires des pays de la Cedeao qui évoluent au sein de la Mission intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (Minusma) en brigade, avec un mandat offensif sur le modèle mis

en place au sein de la Mission de l'Organisation des Nations unies en République démocratique du Congo (Monusco)". M. Issoufou a été proposé par ses pairs, aux côtés du Président ghanéen et président en exercice de la Cedeao Nana Addo Akufo, pour la mobilisation des ressources nécessaires à la lutte contre le terrorisme dans cet espace.

MALI

## Trois soldats tués dans le centre du pays

Au moins trois soldats maliens ont été tués dans la nuit de samedi à dimanche dans le centre du Mali dans deux attaques attribuées aux terroristes qui ont perdu cinq des leurs dans ces opérations, a-t-on indiqué dimanche auprès de sources sécuritaires.

"Deux attaques terroristes simultanées dans la nuit de samedi à dimanche contre le camp militaire de l'armée malienne à Boulkessy et contre une position de l'armée malienne à Mondoro ont causé la mort d'au moins trois militaires" maliens, a affirmé une source militaire malienne, citée par des médias locaux. "Cinq terroristes ont été également tués", selon la même source.

"Il y a eu deux attaques contre Mondoro et Boulkessy. Le bilan est encore provisoire. Au moins trois militaires tués et cinq terroristes tués", a confirmé une autre source de sécurité. "Il y a aussi au moins sept militaires maliens blessés. Des terroristes ont été blessés et ont abandonné plus de 25 motos dans leur fuite", a ajouté cette source. Les attaques terroristes ont "commencé vers 3h, alors que tout le monde dormait", a indiqué un élu de Mondoro, estimant à une heure la durée des combats. "Un hélicoptère a évacué plusieurs blessés militaires à Sévaré", près de la capitale régionale, Mopti, où l'armée dispose d'un important camp, a dit une source médicale. Les camps de Boulkessy et Mondoro, situés à proximité de la

frontière avec le Burkina Faso, ont déjà été attaqués par le passé. Les attaques terroristes attribuées à des groupes islamistes radicaux liés à Daesh maintiennent l'insécurité au Mali malgré une forte présence militaire française depuis 2013, dans le pays et dont une majorité de Maliens exigent le départ. Ces derniers temps, l'idée d'un dialogue entre le pouvoir malien et les groupes armés non étrangers a circulé, mais Paris refuse une telle éventualité. Qui a intérêt à ce que le terrorisme et l'insécurité se poursuivent dans ce pays.

LIBYE

## Les mercenaires étrangers appelés à évacuer le pays

Le Comité militaire mixte libyen (5+5) a réitéré, samedi, son appel à l'évacuation de tous les mercenaires étrangers de Libye et au respect de l'embargo onusien sur la vente d'armes. Dans un communiqué rendu public, le Comité militaire (5+5) a réaffirmé qu'"il veille activement au respect et à la mise en œuvre du cessez-le-feu en Libye, signé le 23 octobre dernier à Genève en Suisse". Le Comité militaire mixte a exhorté, à ce propos, "les belligérants à respecter scrupuleusement tous les engagements pris lors de la signature

du cessez-le-feu". La présence des mercenaires et des forces étrangères en Libye constitue, selon de nombreux analystes et observateurs de la scène politique libyenne, une "sérieuse menace pour le cessez-le-feu en vigueur, et risque de faire voler en éclats toutes les avancées réalisées jusque-là dans le cadre du processus politique de dialogue enclenché au lendemain du cessez le feu". Les membres du Forum de dialogue politique libyen (FDPL), sous les auspices de la Mission d'appui des Nations unies en Libye (Manul), diri-

gée par la représentante spéciale de SG de l'Onu pour la Libye, Stéphanie Williams, sont parvenus à s'entendre sur l'organisation d'élections en décembre 2021, l'adoption du mécanisme de sélection d'une autorité exécutive unifiée intérimaire.

Une série de réunions ont été tenues dont celle sur le budget général de l'État. Un nouvel émissaire de l'Onu pour la Libye, Jan Kubis, a été également désigné.

Agences

SYRIE

## l'armée sioniste poursuit ses agressions contre les civils

La défense aérienne syrienne a repoussé plusieurs missiles israéliens lancés vendredi, depuis l'espace aérien libanais et ciblant les environs de la ville syrienne de Hama, rapporte l'agence de presse officielle syrienne Sana, indiquant que les frappes ont fait quatre morts et plusieurs blessés parmi la population civile. "La défense anti-aérienne de l'armée syrienne a repoussé aujourd'hui à l'aube une attaque israélienne ciblant les environs de la ville de Hama", a annoncé l'agence, se référant à une source militaire. "4 civils, dont deux enfants, ont été tués par ces frappes israéliennes". Les frappes ont été menées vers 4h (heure locale) du côté de la ville de Tripoli, dans le nord du Liban, indique la même source, notant que la plupart des missiles ont été interceptés. La même source ajoute que "la défense anti-aérienne avait été activée vendredi matin suite à des frappes de l'ennemi israélien". Les forces aériennes israéliennes avaient précédemment lancé une attaque contre la Syrie dans la nuit du 6 au 7 janvier visant les quartiers sud de Damas. L'Armée syrienne avait affirmé au lendemain que "l'attaque avait été menée depuis les hauteurs du Golan, causant des dégâts, mais ne faisait aucun blessé".

AFRIQUE DU SUD

## Décès d'un ministre des suites de la Covid-19

Le ministre sud-africain et conseiller présidentiel Jackson Mthembu a succombé au coronavirus, a annoncé, jeudi, la présidence. "C'est avec une profonde tristesse et une grande consternation que nous annonçons que le ministre délégué auprès de la présidence, Jackson Mthembu, est décédé plus tôt dans la journée des suites de complications liées à la Covid-19", a déclaré la présidence. Le Président Cyril Ramaphosa a décrit Mthembu comme "un leader exemplaire, un activiste et un ardent défenseur de la liberté et de la démocratie", et a déclaré que son décès "laisse notre nation en deuil". L'Afrique du Sud est le pays qui compte le plus grand nombre d'infections et de décès sur le continent africain, et est également le 15<sup>e</sup> pays le plus affecté au monde par la pandémie, selon l'université américaine Johns-Hopkins. Le pays a jusqu'à présent confirmé 38.854 décès liés à la Covid-19 et près de 1,36 million de cas de contamination.

Agences

FOOTBALL, CHAMPIONNAT DE LIGUE 1

# L'Entente pour prendre le large !



*La 10<sup>e</sup> journée du championnat de Ligue 1 de football sera, a priori, favorable au solide leader, l'ES Sétif, qui pourrait accentuer davantage son avance sur son dauphin, le MC Alger, en déplacement périlleux à Tlemcen pour y défier le Widad local.*

PAR MOURAD SALHI

Les hommes de Nabil Kouk, qui survolent le championnat, et sont auréolés de leur dernier exploit à Constantine, devant le CSC (0-1), accueilleront au stade du 8-Mai-45, l'Olympique Médéa, qui s'est hissée sur le podium après ses quatre victoires de suite.

Les gars de Médéa, victorieux le week-end dernier à domicile devant l'US Biskra (1-0), ne se présenteront pas du côté des Hauts Plateaux en victime expiatoires, mais voudront confirmer leur belle entame de championnat, afin de préserver leur place sur le podium.

Le dauphin, le MC Alger, effectuera un déplacement périlleux à Tlemcen pour y défier le Widad local. Les Mouloudéens, qui ont déçus leurs fans en se faisant accrocher par l'AS Aïn

M'lila (3-3), tenteront certainement de se réhabiliter face au nouveau promu. Le Widad de Tlemcen, qui reste sur une importante première victoire de la saison, de surcroît en déplacement face à l'USM Bel Abbès (2-3), ne compte pas se présenter la fleur au fusil. Le club phare des Zianides, qui occupe actuellement la 17<sup>e</sup> place avec 7 points seulement, n'a d'autre alternative que de l'emporter à domicile pour quitter la zone rouge.

Le CR Belouizdad aura aujourd'hui une belle occasion de remonter sur le podium, en accueillant le mal-classé, l'US Bel Abbès. Les Belouizdadis, qui restent sur une victoire en déplacement face au RC Relizane (0-1), sont bien placés pour l'emporter sur leurs bases devant un adversaire où rien ne va plus cette saison.

La JS Kabylie qui a surmonté sa crise sur le plan administratif, en venant à bout d'une solide équipe de la JS Saoura (2-1), se rendra à Magra pour y défier l'équipe locale. Les camarades de Bounoua, buteur du club qui se retrouvent à la 7<sup>e</sup> place avec 15 pts, tenteront de réaliser une belle performance qui leur permettra de rester toujours en contact avec le peloton de tête.

L'USM Alger qui a remporté son 4<sup>e</sup> match de suite, chez le CABB Arreridj (1-0), recevra le MC Oran au stade Omar-Hamadi de Bologhine, avec

l'intention de préserver sa belle lancée. Les Rouge et Noir désormais 8<sup>es</sup> avec 14 points, retrouvent leur sérénité après un difficile démarrage.

Les camarades de Koudri, auteur de but victorieux face au CABBA, n'auront pas la tâche facile contre une équipe oranaise qui réalise également une belle entame de saison. Le club phare d'El-Hamri mise sur une place sur le podium cette saison, synonyme d'une participation continentale.

A Béchar, le stade du 20-Août abritera une belle affiche entre la JS Saoura et le CS Constantine. Ce rendez-vous bécharois s'annonce a priori à l'avantage de l'équipe locale qui ne perd jamais sur ses bases. Le Paradou AC qui reste sur une large victoire face à l'US Biskra (3-0) se rendra à Chlef pour se mesurer à l'ASO.

M. S.

## Programme des matchs

JSM Skikda - NA Hussein Dey  
 NC Magra - JS Kabylie  
 AS Aïn M'lila - RC Relizane  
 CR Belouizdad - USM Bel Abbès  
 US Biskra - CA Bordj Bou Arreridj  
 ES Sétif - O Médéa  
 ASO Chlef - Paradou AC  
 USM Alger - MC Oran  
 JS Saoura - CS Constantine  
 WA Tlemcen - MC Alger

MONDIAL 2021 DE HANDBALL

## Défaite de l'Algérie face à la Suisse

La sélection algérienne de handball s'est inclinée face à son homologue suisse (24-27), ce dimanche au Caire (Égypte) en match comptant pour la 3<sup>e</sup> sortie du groupe 3 dans le tour principal du Mondial 2021.

L'aventure des Verts dans la 27<sup>e</sup> édition du championnat du monde est terminée. De retour dans le tournoi mondial, après deux éditions manquées, le Sept national a essayé de faire honneur à la petite balle algérienne, avec les moyens du bord.

Présente sur la terre des Pharaons avec comme seule arme une volonté de fer et une préparation tronquée, en

raison de la pandémie de la Covid-19 mais également les sempiternels problèmes administratifs, la sélection nationale a fait de son mieux.

Les Verts bouclent ainsi leur participation avec un bilan de cinq défaites pour une seule victoire remportée face au Maroc lors de leur première sortie. C'était d'ailleurs l'objectif tracé par la Fédération algérienne de handball (FAHB) car cet unique succès a permis aux protégés d'Alain Portes d'accéder au tour principal.

Un second tour durant lequel les camarades d'Ayoub Abdi ont montré de belles dispositions, notamment

face à la France, histoire de garder la foi en cette jeune équipe pétrie de qualités. Face aux Helvètes, les Algériens ont essayé de bien faire pour terminer sur une bonne note. Les Berkous et Consorts ont tenu le rythme imposé par leur adversaire durant la première mi-temps (13-15) sans parvenir à renverser la vapeur en seconde période (24-27). Concernant les autres rencontres de la poule 3, l'Islande affrontera la Norvège à 18h, alors que le Portugal tentera de créer l'exploit face à la France, leader du groupe, dans l'affiche du jour programmée à 20h30.

## TOURNOI DE L'UNAF (U-17)

### L'Algérie valide son billet pour la Can 2021

La sélection algérienne de football des moins de 17 ans (U-17) est qualifiée pour la Coupe d'Afrique des nations Can 2021. Les Verts ont composté leur ticket pour le prochain rendez-vous continental après avoir fait match nul face à la Tunisie (1-1), à l'occasion de la 3<sup>e</sup> et dernière journée du tournoi de l'Union nord-africaine (Unaf), disputé ce dimanche au stade du 5-Juillet-1962 (Alger). Après douze années d'absence, les U-17 algériens vont une nouvelle fois prendre part à une phase finale de la Coupe d'Afrique des nations, prévue au mois de mars prochain au Maroc. Pour ce faire, les Verts ont réalisé l'essentiel en arrachant le nul face aux Aigles de Carthage dans un derby maghrébin où tout s'est joué durant les 20 dernières minutes. En effet, l'Algérie a débloqué la situation à la 70<sup>e</sup> minute par l'entremise de Zuliani. Le numéro 10 des Verts a profité d'une grossière erreur du défenseur tunisien, Trabelssi, pour aller dribbler le portier adverse et ainsi donner l'avantage aux siens. Toutefois, les Tunisiens ont réussi à recoller au score dans le money-time en égalisant à la 89<sup>e</sup> minute par l'intermédiaire de Senana. À la suite de ce résultat, l'Algérie termine en tête de ce tournoi, à trois, joué sous forme de mini-championnat, à égalité de points avec la Tunisie, néanmoins, avec un goal-average favorable. Pour sa part, la Libye finie à la 3<sup>e</sup> et dernière position avec 0 point.

## ASO CHLEF

### Nadhir Leknaoui nouvel entraîneur

Suite aux résultats moyens de cette saison et après la dernière défaite face au MCO dans le derby, les dirigeants de l'ASO Chlef ont décidé de mettre un terme au contrat de Fodil Moussa. Ci-tôt Fodil Moussa démis de ses fonctions, l'ASO Chlef a annoncé son successeur. Il s'agit de l'ancien entraîneur du NAHD Nadhir Leknaoui. Leknaoui aura pour principale mission de remettre les Lions de Chlef sur la bonne voie. Le club, 10<sup>e</sup> de Ligue 1, n'est qu'à 6 points du 18<sup>e</sup>, mais il est aussi à 6 points de la 2<sup>e</sup> place.

## TURQUIE

### 9<sup>e</sup> passe décisive de Rachid Ghezzal

Rachid Ghezzal continue sa bonne adaptation à la Turquie. L'ailier algérien a délivré sa 9<sup>e</sup> passe décisive de la saison aujourd'hui.

Pour la réception, avec Besiktas, de Goztepe, Rachid Ghezzal s'est illustré avec ce qui semble être sa nouvelle spécialité, les passes décisives.

Dès le retour des vestiaires, et alors que le score était d'un but à rien pour les visiteurs, l'international algérien, prêté par Leicester à Besiktas, a donné la balle d'égalisation pour le serbe Adam Ljajic. Ce but a permis à Besiktas de retrouver confiance avant d'inscrire une seconde réalisation. Finalement, le club turc a remporté les 3 points et conserve ainsi son fauteuil de leader avec 5 points d'avance sur le Galatasaray de Sofiane Feghouli.

**DEEPWATER**



21h00



Chef électricien sur des plates-formes pétrolières, Mike Williams doit une nouvelle fois quitter sa femme et sa fille pendant trois semaines. Il est cette fois recruté par la multinationale BP, qui gère «Deepwater Horizon», une plate-forme semi-submersible située à 66 km de la Louisiane. Il fait le voyage avec d'autres collègues dont Jimmy, le chef de chantier. À leur arrivée, ils se rendent-compte que BP a non seulement négligé de faire pratiquer des tests sur la cimentation, mais a, en plus, congédié les équipes capables de les effectuer.

**À PRENDRE OU À LAISSER, LE PRIME**



21h00



Tout au long de la partie, le candidat ouvre une à une des boîtes pour n'en garder qu'une seule et tenter de remporter le jackpot. Au programme, un banquier, la boîte jackpot, le come-back et la 25e et dernière boîte, qui peut tout changer. Pour ce prime exceptionnel, le jeu réunira non pas 24 candidats issus de toute la France, mais 24 animateurs du groupe Canal+, venus défier le célèbre banquier. Bonne humeur, choix décisifs, stratégie et happenings seront au rendez-vous de cette soirée où chacun jouera en faveur d'une association caritative.

**TARATATA 100% LIVE**



21h00



«Taratata» est de retour et débute 2021 comme s'était terminé 2020... en prime time ! Au programme de cette soirée de live, une quinzaine d'artistes qui se sont donné rendez-vous autour de Nagui. Parmi eux, Pascal Obispo, de retour comme il l'avait annoncé en décembre dernier pour évoquer son nouveau projet musical et visuel unique au monde. Seront également présents les phénomènes Gims, Kendji Girac et Vianney, une nouvelle fois disques de platine avec leurs albums respectifs. Camélia Jordana, bientôt de retour avec un quatrième album événement, sera de la partie.

**ALEXANDRA EHLE**



21h00



Alex est convoquée dans le port de plaisance de Bordeaux, où un homme a été retrouvé mort dans un bateau. Son corps est couvert de pustules, ses extrémités noircies ? Pour Alex, le diagnostic est sans appel : cet homme est mort de la peste ! Un périmètre de sécurité est établi autour du bateau et les dernières personnes à l'avoir fréquenté, des membres de sa famille, mises en quarantaine sur le domaine viticole qu'ils possèdent. Très vite, Alex découvre que cet homme n'a probablement pas été contaminé par hasard.



**LA SELECTION DU MIDI LIBRE**

**LES COULISSES DE L'HISTOIRE**



21h00



La postérité a légué de Jean-Paul II l'image d'un pape moderne, champion des libertés et de la communication, dont le long règne (1978-2005) aurait contribué à la chute du mur de Berlin et restauré l'image d'une Église en perte de vitesse. La canonisation rapide qui a suivi sa mort a-t-elle contribué à effacer les zones d'ombre de son héritage ? Jusqu'au bout, le prélat polonais, qui avait su avec le syndicat Solidarnosc galvaniser la résistance de son peuple au totalitarisme soviétique, fut aussi le héraut d'une offensive conservatrice, condamnant tour à tour la «théologie de la libération» latino-américaine, l'avortement et, en pleine pandémie du sida, l'usage du préservatif.

**JUSTIN ET LA LÉGENDE DES CHEVALIERS**



21h00



Dans un royaume où les chevaliers ont été bannis, Justin, un jeune garçon curieux et passionné, aspire à devenir l'un d'eux malgré la volonté de son père. Déterminé à réaliser son rêve, il quitte son village pour aller se former auprès de trois moines disposés à faire de lui un courageux chevalier en lui enseignant plusieurs disciplines spécifiques. Au cours de cette quête initiatique, Justin fait la rencontre de la charmante Talia, d'un magicien et d'un épéiste chevronné. D'abord peu enclin à devenir un grand chevalier, il doit bientôt prouver son courage et son honneur lorsque le royaume est menacé par un ancien chevalier épris de vengeance.

**LEGACY, NOTRE HÉRITAGE**



21h00



Dix ans après le film «Home» qui a connu un succès planétaire, Yann Arthus-Bertrand revient sur sa vie et cinquante ans d'engagement. Le photographe et réalisateur raconte avec émotion l'histoire de l'homme et de la nature. Il livre une vision sensible et radicale de notre monde qu'il a vu se dégrader le temps d'une génération. Il dévoile une planète plus que jamais en souffrance, une humanité déboussolée, se mentant à elle-même depuis des décennies, incapable de prendre au sérieux la menace qui pèse sur elle et sur tous les êtres vivants.

**S.W.A.T BIENVENUE À TOKYO**



21h00



Hondo, Deacon, Tan et le commandant Hicks se lancent dans une chasse à l'homme jusqu'à Tokyo où ils escortent un fugitif extradé vers le Japon, qui échappe à la garde locale. De retour à Los Angeles, le reste du S.W.A.T. recherche toutes les personnes que le criminel a contactées en se cachant à Los Angeles. Street s'isole de l'équipe pour gérer ses problèmes familiaux.



Gérant : Reda Mehigueni  
e-mail : direction@lemidi-dz.com

La rédaction  
e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard : 021.18.22.67  
Rédaction : Tél-Fax : 023.18.22.67  
Publicité : Tél-Fax : 023.18.22.67  
publicite@lemidi-dz.com  
Pour vos publicités s'adresser à l'ANEP  
01, avenue Pasteur, Alger

Impression :  
Centre : SIA Diffusion : Midi Libre

EURL Midi Libre  
au capital social de 12.000.000 DA  
Compte Bancaire :  
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16

Adresse : 12 rue Fouzia Moulaha-Rostomia Clairval Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

Fajr	06:25
Dohr	13:00
Asr	15:46
Maghreb	18:10
Icha	19:31

INTERVENTION FRANÇAISE AU SAHEL

## Pliadoyer pour un renforcement de l'appui américain

La France espère que la nouvelle administration américaine renforce son appui aux opérations militaires qu'elle mène contre les groupes armés au Mali, dans un contexte marqué par la montée d'un sentiment anti-français dans ce pays et des interrogations, dans l'Hexagone, sur la pertinence d'un engagement militaire qui dure depuis 2012.

La multiplication des bavures de l'Armée française au Mali et l'ensablement de l'opération "Barkhane", en cours depuis 2014, ont poussé le Sénat français à programmer un débat public, le 9 février prochain, pour faire le bilan de cette opération.

Lors du prochain sommet du G5 Sahel (Mauritanie, Mali, Burkina-Faso, Niger, Tchad), prévu en février à Ndjamena et auquel participera la France, la question de la réduction des effectifs engagés au Sahel, actuellement au nombre de 5.100, sera soumise à débat par la partie française.

Barkhane, qui a succédé à l'opération Serval, couvre cinq pays avec pour mission de neutraliser les groupes terroristes dans la région.

La pression imposée à la France au Sahel l'a poussée à regarder en direction des États-Unis, un allié qu'elle a failli perdre sur le terrain malien après une annonce faite au début de l'année 2020 par le Président Donald Trump.

Il avait prévenu que les États-Unis entendaient réduire leur présence en Afrique, et indirectement l'aide américaine apportée à l'opération Barkhane.

Ces paroles n'ont pas été suivies d'actes concrets, et la France espère aujourd'hui, non seulement le maintien du soutien



américain mais son renforcement. Le 20 janvier courant, la ministre des Armées, Florence Parly a évoqué cette question le jour même de l'investiture du 46<sup>e</sup> Président des États-Unis. "Nous souhaitons pouvoir, avec l'arrivée de la nouvelle administration américaine, obtenir l'assurance que ces moyens (fournis par les États-Unis) soient prolongés, et pourquoi pas renforcés", a-t-elle déclaré.

Dans la région du Sahel, Washington fournit à l'opération Barkhane des capacités de renseignement et de surveillance - notamment grâce à ses drones -, du ravitaillement en vol et du transport logistique, pour un coût de 45 millions de dollars par an.

Le 19 janvier, le Président français, Emmanuel Macron, avait parlé d'un "ajustement" des forces françaises au Sahel et de leur "redimensionnement", évoquant

l'importance des renforts assurés par les pays européens. "Les résultats obtenus par nos forces au Sahel, conjugués à l'intervention plus importante de nos partenaires européens, vont nous permettre d'ajuster notre effort", a-t-il dit.

Au Mali, les bavures de l'Armée française, dont la plus sanglante avait fait 20 morts, le 3 janvier courant, a exacerbé la colère d'une partie de la population qui a exprimé clairement voir les militaires étrangers hors du pays.

Le 20 janvier, les autorités maliennes ont interdit l'organisation d'un grand rassemblement populaire contre la présence française.

La France espère réaliser de meilleurs résultats sur le terrain et réduire les bavures commises par ses troupes avec un appui plus important du côté américain, notamment.

### TLS CONTACT ALGÉRIE Facilitation de la localisation des centres

Le centre chargé de la collecte des demandes de visas, TLS Contact Algérie, a annoncé, hier, avoir enregistré des pages sur Google pour "bon nombre de ses centres pour faciliter leur localisation".

"Nous avons enregistré des pages Google pour bon nombre de nos centres, afin de fournir les informations les plus précises à nos demandeurs de visa et de leur permettre de laisser des commentaires sur nos services", indique TLS Contact Algérie dans un communiqué publié sur sa page Facebook.

Pour localiser les différents centres du prestataire, il suffit d'effectuer une recherche sur la plateforme Google en mentionnant "TLS Contact - Visa Application Centre", puis le nom de la localisation souhaité, par exemple "TLS Contact-Visa Application Centre Annaba".

La localisation peut "se faire également sur Google Maps, en saisissant le nom du centre", précise le prestataire dans le même communiqué.

### AIT-YAHIA-MOUSSA Une fillette périt dans un incendie domestique

Dans la nuit du dimanche à lundi, un incendie dans une habitation au village Ath-Rahmoune dans la commune d'Aït-Yahia-Moussa, 30 kilomètres au sud-ouest de Tizi-Ouzou, a causé la mort d'une fillette de 11 ans et de brûlures graves à trois autres personnes, un homme de 41 ans et deux autres fillettes âgées de 8 et 12 ans, a appris Algérie 1 auprès de la Protection civile.

SITUATION AU MOYEN-ORIENT

## Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui

Le Conseil de sécurité de l'Onu doit tenir aujourd'hui une session pour discuter de la situation dans la région du Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, a annoncé Riyadh Mansour, envoyé palestinien auprès des Nations unies.

"La session aura lieu mardi", a déclaré Riyadh Mansour, envoyé palestinien auprès des Nations unies, à la radio officielle palestinienne "Voice of Palestine".

Il a expliqué que la session abordera trois questions critiques liées à la question palestinienne. La première est l'initiative prise par le Président palestinien Mahmoud Abbas de convoquer une confé-

rence internationale pour la paix. La deuxième concerne les décrets présidentiels émis par le Président palestinien pour tenir des élections générales dans les territoires palestiniens, ainsi que leurs préparatifs. L'autre question "est liée au nouveau gouvernement américain dirigé par Joe Biden et à la volonté palestinienne de traiter avec lui sur la base de son rejet des positions controversées de Donald Trump", a-t-il ajouté. Le 28 octobre, M. Abbas a demandé au Secrétaire général des Nations Unies, Antonio Guterres, de tenir des consultations urgentes sur la convocation d'une confé-

rence internationale pour la paix.

Dans une lettre envoyée à M. Guterres, le leader palestinien a appelé la majorité des membres du Conseil de sécurité de l'ONU "à commencer à préparer au début de l'année prochaine (2021) une conférence internationale pour la paix au Moyen-Orient". Ces propos ont été tenus alors que la Palestine a invité le Président américain, Joe Biden, à œuvrer à la création d'une Palestine "indépendante". Le Président palestinien, Mahmoud Abbas, a déclaré dans un communiqué que son gouvernement est "impatience de travailler ensemble pour la paix et la stabilité dans la région et le monde", se disant prêt à un processus de paix répondant aux aspirations du peuple palestinien et à "la liberté et à l'indépendance". "Le monde entier et les Palestiniens ont poussé un soupir de soulagement après le départ de Donald Trump (...)", a indiqué Azzam al-Ahmad, un cadre de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), qui regroupe différentes factions palestiniennes mais pas le Hamas. Le Hamas a, de son côté, appelé Joe Biden à "mettre fin aux tentatives de liquider la question palestinienne", en commençant par le statut d'El Qods occupée, a indiqué son porte-parole, Fawzi Barhoum.



BILAN CORONA

**258 nouveaux cas  
et 3 décès en 24 heures**

Le bilan officiel, rendu public le 25 janvier, fait état de 258 nouveaux cas contaminés au Covid-19 et 3 décès en 24 heures.

Ce nouveau bilan porte le total des contaminations à travers le pays à 105.854 cas dont 2.866 décès, selon le Comité scientifique de chargé du suivi de la pandémie. Le nombre de contaminations ne se stabilise pas mais reste toutefois inférieur à 300 cas par jour depuis le début du mois en cours. Le gouvernement avait, rappelons-le, reconduit le couvre-feu pour 2 autres semaines le 15 janvier alors qu'il a décidé de donner le feu vert pour le vaccin russe Sputnik V. Il a par la suite annoncé son intention de commander un des deux vaccins chinois. Le ministre de la Santé a annoncé également que l'Algérie allait recevoir le vaccin britannique de AstraZenec début février. Le porte-parole du Comité de suivi de la pandémie a déclaré que les doses de vaccins seront stockées, dans un premier temps, à l'Institut Pasteur d'Alger avant d'être acheminées vers des centres désignés dans chacune des 48 wilayas. 8.000 centres de santé assureront par la suite de l'opération de vaccination.